

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 04 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre octobre à 20 heures l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en l'absence excusée de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur Gérard ALAIRE, 1^{er} adjoint

Date de convocation : jeudi 28 septembre 2023

Présent(e)s : Gérard ALAIRE, Marie-Laure FELIX, Antoine RUBIO, Frédéric ANGIBAUD, Florent BOUILLAUD (présent à partir du point 4), Aurélie CHAUVIN, David JOUBERT, Marie MAINGOT, Stéphanie PAJOT, Thomas RAMBEAU, Dominique SOUCHET

Absent(e)s excusé(e)s : Raymond DESILLE, Jenny HURTAUD,

Absent(e)s : Erwann BELLY

Représenté(e)s :

Secrétaire de la séance: Aurélie CHAUVIN

Ordre du jour:

- 1- Adoption du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 août 2023.
- 2- Déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.
- 3- Amortissement des subventions portées en investissement.
- 4- Inscriptions personnel communal non titulaire au CNAS (Comité National d'Action Sociale).
- 5- Point sur les futurs travaux de rénovation de la salle polyvalente.
- 6- Information sur les rapports annuels relatifs au prix et à la qualité des services public d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2022, établis par Eau17.
- 7- Rapport d'activités de la Communauté de Communes d'Aunis Sud 2022.
- 8- Remplacement de l'agent technique.
- 9- Achat mobilier.
- 10- Point sur les travaux d'enfouissement des réseaux, de l'assainissement collectif et de la voirie.
- 11- Réunions Commissions "bâtiments, voirie et environnement".
- 12- Présentation du site Internet communal.
- 13- Divers.

Début de séance : 20 heures

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 août 2023.

Monsieur Gérard ALAIRE, adjoint, demande s'il y a des observations concernant le dernier compte-rendu.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 29 août 2023.

2- Déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain

Monsieur Gérard ALAIRE, adjoint, présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, déposées :

- par Maître Matthieu BOIZUMAULT, notaire à Surgères, pour le bien cadastré C613, d'une superficie totale de 569m² et situé 3 rue de la casse aux Chevaux.

- par Maître Lucile AUBRY, notaire à Ciré-d'Aunis, pour le bien cadastré B548, d'une superficie totale de 594m² et situé 2 route de Chambon.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces biens.

3- Amortissement des subventions

La commune de Puyravault compte moins de 3 500 habitants. Elle est tenue d'amortir les dépenses liées aux subventions d'équipement versées et aux frais d'études non suivis de réalisation mais peut sur délibération du conseil municipal décider d'autres catégories de dépenses à amortir.

A l'unanimité, le conseil municipal, à compter de 2024, fixe l'amortissement des subventions comptabilisées au compte 204 à 5 ans et les frais d'études comptabilisés au compte 203 à 5 ans.

4- Comité National d'Action Sociale : inscription personnel communal non titulaire

Rapporteur Marie-Laure FELIX

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'adhésion de la commune au CNAS pour les agents non titulaires en contrat à durée déterminée (excepté les contrats aidés) avec une ancienneté de 6 mois. Cette adhésion prendra effet au 01 janvier 2024.

5- Point sur les futurs travaux de rénovation de la salle polyvalente

Le désamiantage de la cuisine de la salle des fêtes s'effectuera à partir du 23 octobre suivi des travaux de rénovation. La durée prévisionnelle des travaux est de 3 semaines.

6- Information sur les rapports annuels relatifs au prix et à la qualité des services public d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2022, établis par Eau 17.

Les documents sont téléchargeables sur le site d'Eau 17 : www.eau17.fr à la rubrique « Documentation ».

7- Rapport d'activités de la Communauté de Communes d'Aunis Sud 2022.

En raison de l'absence de M. le Maire, le point 7 est retiré de l'ordre du jour.

8- Remplacement de l'agent technique.

En raison d'un futur départ à la retraite d'un agent technique polyvalent, une offre d'emploi a été déposée le 15 septembre dernier sur le site <https://emploi-territorial.fr>.

9- Achat mobilier.

Le conseil municipal valide le remplacement des chaises du conseil municipal. Le choix des chaises se fera lors d'un prochain conseil.

10- Point sur les travaux d'enfouissement des réseaux, de l'assainissement collectif et de la voirie.

– Rapporteur Antoine RUBIO

Pas d'avancée sur les travaux d'enfouissement depuis le dernier conseil.

Le procès-verbal de réception des travaux d'assainissement collectif rue de la Garenne-cour du Prieuré doit se réaliser le 17 octobre prochain. Les travaux d'assainissement collectif de la rue Bel Epi est confirmé pour le 1^{er} semestre 2024.

Un diagnostic de l'état de la voirie communale va être réalisé prochainement par le Syndicat de la voirie.

11- Réunions Commissions "bâtiments, voirie et environnement".

Les commissions « Bâtiments », « Voirie » et « Environnement » sont invitées à se réunir avant la fin de l'année.

12- Présentation du site Internet communal. Rapporteur Stéphanie PAJOT

Le nouveau site internet de la commune est en ligne depuis le début du mois. Excellent travail des membres de la commission « Communication ».

13- Divers.

- ✓ Rappel, la grande opération « Nettoyage du cimetière » aura lieu le samedi 21 octobre à 9h30.
- ✓ La population est invitée à la cérémonie du 11 novembre (Armistice de la première guerre mondiale 1914-1918) - Rendez-vous devant la salle des fêtes à 11h pour le défilé.
- ✓ La distribution des paniers gourmands à nos aînés de 75 ans et plus se fera le matin du samedi 9 décembre.
- ✓ Le spectacle de Noël se déroulera à la salle des fêtes, le dimanche 17 décembre. Avec ce spectacle « L'aspirac clown », vous allez vivre une expérience unique où le cirque, la magie, la poésie, la musique et l'humour se mêlent avec 3 clowns Cablo, Toby et Stabylo.
- ✓ Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu le 8 novembre 2023 à 20h et le 13 décembre 2023 à 20h.

Levée de séance : 22 heures

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 05 octobre 2023



Gérard ALAIRE,
1^{er} Adjoint